Direction des Affaires Générales et de l'Environnement Bureau des Installations Classées et de la Protection de l'Environnement



Arrêté n°2015/2393 du 31 juillet 2015

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune du Perreux-sur-Marne

### LE PREFET DU VAL DE MARNE Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;
- VU l'article R. 563-1 du code de l'environnement ;
- VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2001/2439 du 9 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de prévention du risque naturel prévisible « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols »;
- VU l'arrêté préfectoral n°2007/4410 du 12 novembre 2007 portant approbation de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/708 du 13 février 2008 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune du Perreux-sur-Marne;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/2362 du 31 عنالله 2015 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Val-de-Marne ;

SUR la proposition du secrétaire général de la Préfecture ;

### ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique à la commune du Perreux-sur-Marne, en raison de son exposition aux risques naturels prévisibles suivants :

- Inondation de la plaine sur les vallées de la Marne et de la Seine
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

ARTICLE 2 : Les documents de référence aux risques naturels auxquels la commune est exposée sont :

- Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Marne et de la Seine approuvé par arrêté préfectoral n°2007/4410 du 12 novembre 2007
- L'arrêté préfectoral n°2001/2439 du 9 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de prévention du risque naturel prévisible « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols »

<u>ARTICLE 3</u>: Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier d'information annexé au présent arrêté. Ce dossier comporte :

- une fiche synthétique sur laquelle sont recensés les risques sur le territoire de la commune ainsi que les documents de référence correspondants. Ce document donne également toute indication sur la nature et sur l'intensité de ces risques,
- une cartographie délimitant, pour chaque risque, les zones exposées sur le territoire de la commune.

Lorsqu'un plan de prévention est prescrit, les cartographies sont fournies à titre indicatif en fonction des connaissances : le périmètre à considérer pour l'information des acquéreurs et des locataires est, jusqu'à l'approbation du plan, le périmètre délimité dans l'arrêté préfectoral qui a prescrit l'élaboration de ce plan.

ARTICLE 4: Les présentes dispositions sont systématiquement mises à jour lors de l'entrée en vigueur, pour la commune du Perreux-sur-Marne, de tout arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, ou approuvant un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques technologiques, ou approuvant la révision d'un de ces plans, ou lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie de la commune faisant l'objet d'un de ces plans.

ARTICLE 5 : Copie conforme du présent arrêté ainsi que le dossier d'information et les documents de référence qui s'y rattachent seront adressés au Maire du Perreux-sur-Marne, aux fins d'affichage en mairie ainsi qu'à la Chambre départementale des notaires. Ils pourront être consultés, sur demande, en mairie, en préfecture ainsi que dans les sous-préfectures de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses.

Ils seront mis en ligne sur le site Internet de la préfecture du Val de Marne : <a href="http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr">http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr</a>.

Mention de la publication du présent arrêté et des modalités de sa consultation sera insérée dans un journal diffusé dans le département du Val de Marne.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°2008/708 du 13 février 2008, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune du Perreux-sur-Marne.

ARTICLE 7: Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet, le Secrétaire général de la préfecture du Val de Marne, les Sous-Préfets de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses, le Maire du Perreux-sur-Marne, le Président de la Chambre interdépartementale des notaires pour Paris, la Seine Saint Denis et le Val de Marne, et le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 3 1 JUIL 2015

Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-préfet,

Secrétaire général adjoint,

Signé : Denis DECLERCK



#### Préfecture du Val-de-Marne

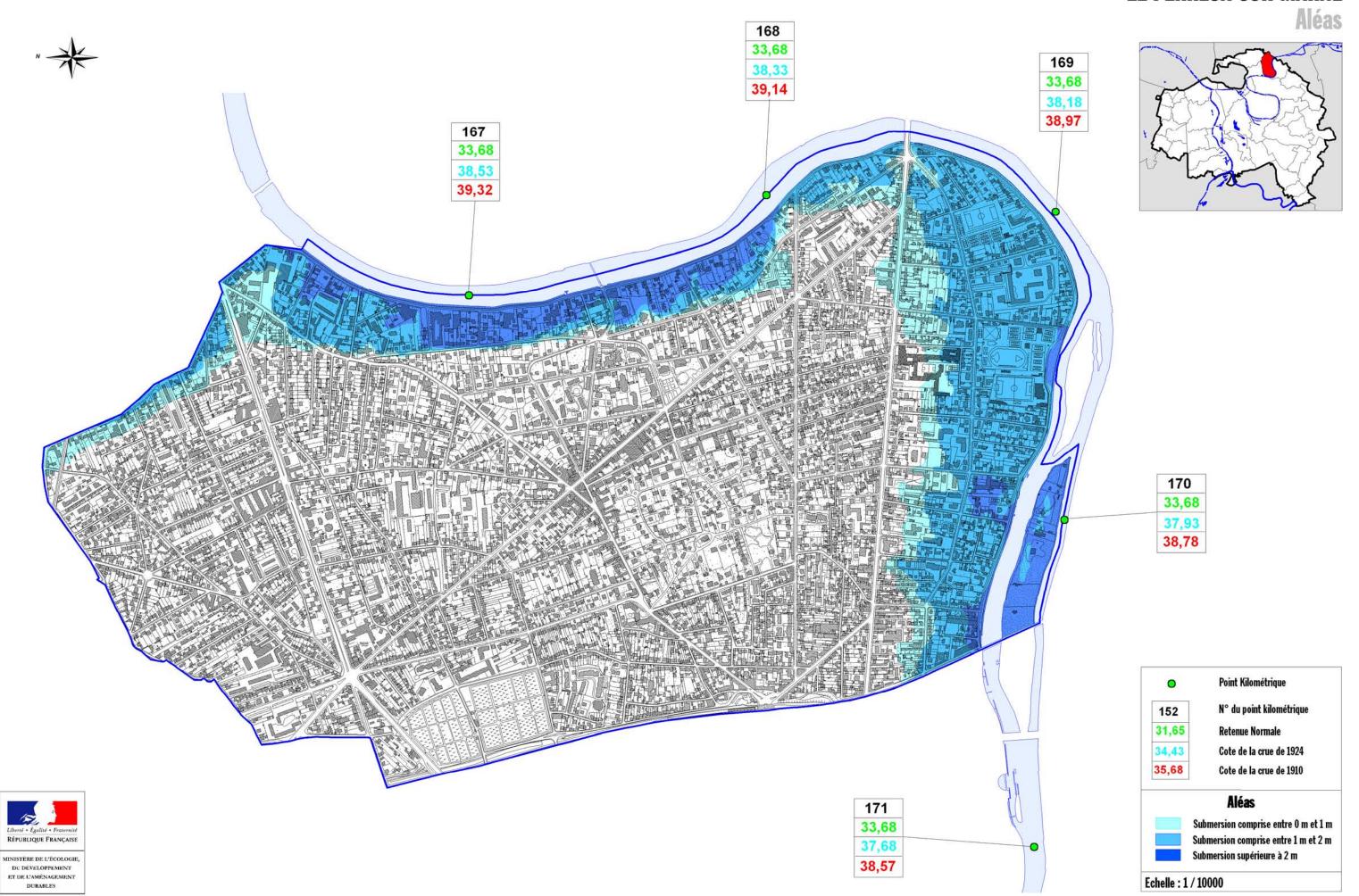
### Commune du Perreux-sur-Marne

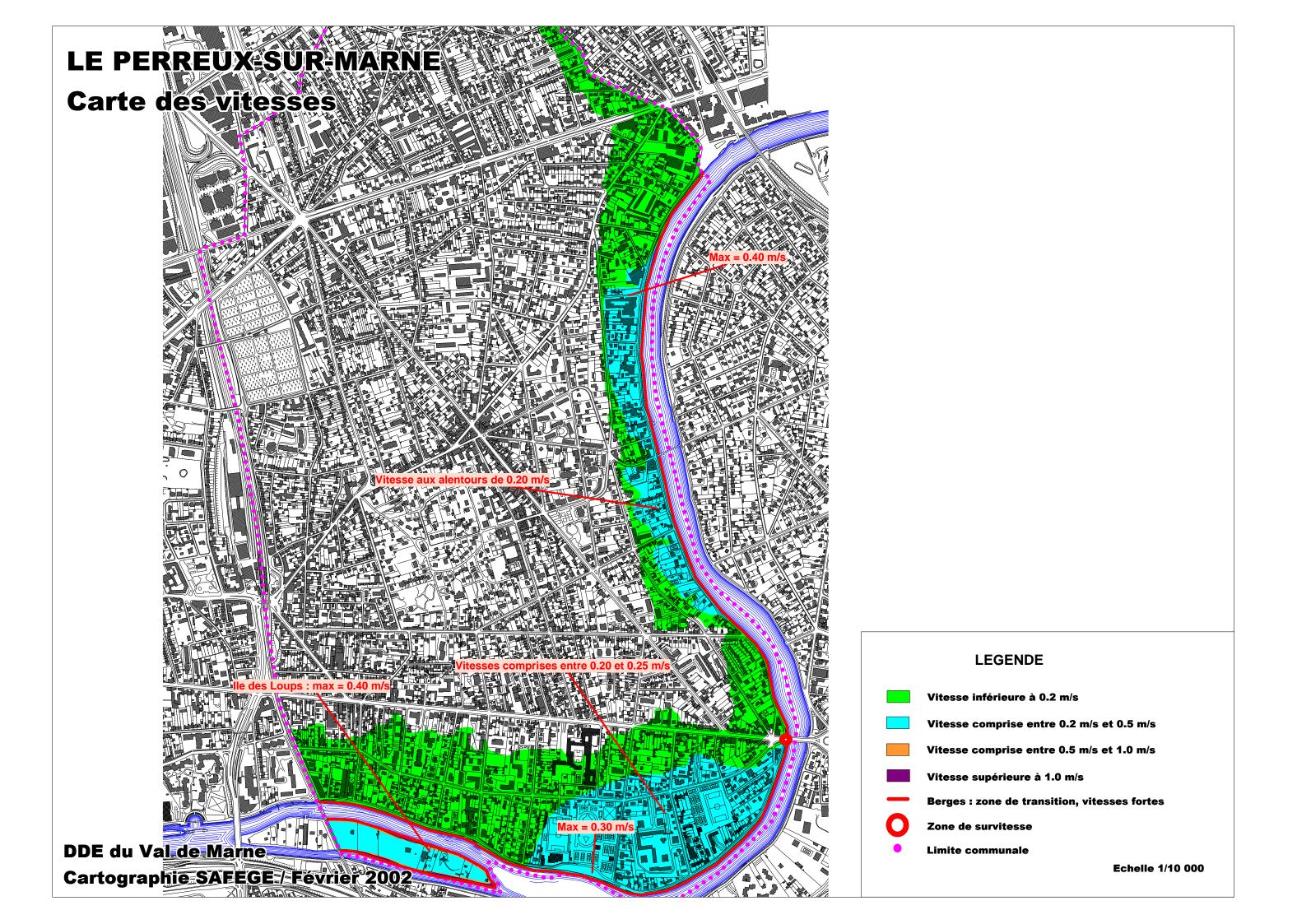
# Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]  La commune est située dans le périmètre d'un PPR n  approuvé  date  12 novembre 2007  approuvé  date  12 novembre 2007  prescrit  9 juillet 2001  Mouvements de terra consécutifs à la sécheres  Les documents de référence sont :  Notice et règlement PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  - Arrêté d'approbation du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheres et à la réhydratation des sols du 9 juillet 2001  3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  date  effet  Les documents de référence sont :  Consultable sur Internet  date  effet  4. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  20ne 5  consultable sur Internet  4. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  20ne 5  consultable sur loternet  consultable sur Internet  4. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.	. Situation de la commune au re	du						
La commune est située dans le périmètre d'un PPR n  approuvé  date  12 novembre 2007  prescrit  9 juillet 2001  Mouvements de terra consécutifs à la sécheres  Les documents de référence sont :  - Notice et règlement PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  - Arrêté d'approbation du PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  - Arrêté d'approbation du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 9 juillet 2001  3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  date  date  effet  Les documents de référence sont :  Consultable sur Internet  4. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  forte moyenne modérée faible Très fait  L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1  pièces jointes  5. Cartographie  extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le	PPRn ]		31 juillet 2015	Mis à jour le				
La commune est située dans le périmètre d'un PPR n  approuvé  date  12 novembre 2007  prescrit  9 juillet 2001  Mouvements de terra consécutifs à la sécheres  Les documents de référence sont :  - Notice et règlement PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  - Arrêté d'approbation du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 9 juillet 2001  3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  date  date  date  effet  Consultable sur Internet  **Consultable sur Internet*  **Les documents de référence sont :  Consultable sur Internet*  **Les documents de référence sont :  **Consultable sur Internet*  **Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  **L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  zone 5  **Cartographie  extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la	•	gard d'un d	ou plusieurs plans de pré	évention de ris	sques naturel	s pré	/isibles	
prescrit  9 juillet 2001  Aléa Inondation de plai prescrit  9 juillet 2001  Mouvements de terra consécutifs à la sécheres  Les documents de référence sont :  Notice et règlement PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  Arrêté d'approbation du PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  Arrêté de prescription du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 9 juillet 2001  Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  date  effet  Les documents de référence sont :  Consultable sur Internet  oui  non  date  effet  L'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  forte moyenne modérée faible Très fai L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  rièces jointes  Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la S	La commune est située dans le p							
Les documents de référence sont :  - Notice et règlement PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  - Arrêté d'approbation du PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  - Arrêté de prescription du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 9 juillet 2001  3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  date  date  - Gonsultable sur Internet  Consultable sur Internet  oui  non  date  forte  moyenne  modérée  faible  Très fait  L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.		oérimètre d'	un PPR n		oui	X	non	
Les documents de référence sont :  - Notice et règlement PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  - Arrêté d'approbation du PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  - Arrêté d'approbation du PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  - Arrêté de prescription du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 9 juillet 2001  3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  date  date  date  consultable sur Internet  Consultable sur Internet  Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  pièces jointes  5. Cartographie  extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Copie de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Carte	approuvé	date	12 novembre 2007	aléa	Inon	datior	n de plai	ine
- Notice et règlement PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  - Arrêté d'approbation du PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  - Arrêté de prescription du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 9 juillet 2001  3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  date  effet  Les documents de référence sont :  Consultable sur Internet  Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  forte moyenne modérée faible Très fait  L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1  pièces jointes  5. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé le 12 novembre 2007	prescrit		9 juillet 2001					
- Arrêté d'approbation du PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007  - Arrêté de prescription du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 9 juillet 2001  Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non date effet  Les documents de référence sont :  Consultable sur Internet  Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1  pièces jointes  Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte de la c	Les documents de référence sor	nt:						
- Arrêté de prescription du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 9 juillet 2001  Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  date  date  effet  Les documents de référence sont :  Consultable sur Internet  Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  forte moyenne modérée faible Très fail zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1  pièces jointes  Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine approuvé la la seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la seine	- Notice et règlement PPRI de la N	larne et de la	a Seine du 12 novembre 200	07	Consulta	able su	r Internet	X
sécheresse et à la réhydratation des sols du 9 juillet 2001  Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  date  effet  Les documents de référence sont :  Consultable sur Internet  Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  forte moyenne modérée faible Très fail zone 3 zone 2 zone 1  pièces jointes  Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte	- Arrêté d'approbation du PPRI de	la Marne et	de la Seine du 12 novembre	e 2007				X
La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  date  effet  Les documents de référence sont :  Consultable sur Internet  Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  forte moyenne modérée faible Très fait L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1  pièces jointes  Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la carte de la				onsécutifs à la				X
Les documents de référence sont :  Consultable sur Internet  Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  pièces jointes  Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Consultable sur Internet  L'immeuble au regard de la sismicité  en application des internet moyenne modérée faible Très fail  zone 1  pièces jointes  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Copie	. Situation de la commune au re	gard d'un p	olan de prévention de ris	ques technolo	ogiques [PP	Rt]		
Les documents de référence sont :  Consultable sur Internet  Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1  pièces jointes  Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de la Company de la Com	La commune est située dans le p	périmètre d'	un PPR t		oui		non	Х
Consultable sur Internet  Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  forte moyenne modérée faible Très fait cone 1  pièces jointes  Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de		date		effet				
Consultable sur Internet  Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.  forte moyenne modérée faible Très fait cone 1  pièces jointes  Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  - Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de	Les documents de référence sor	nt·		_				
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement.    forte moyenne modérée faible Très fait zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1	Les documents de reference son	т.			Consu	ltahle s	ur Internet	
- Copie de la carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue d	en application des articles R.563-4 et D.	563-8-1 du cod	de de l'environnement.	moyenne mo	odérée f	aible	Très fai	
Tereference est la crue de 1310/- 1 planche A4 (echene 1/13 000)	en application des articles R.563-4 et D.s  L'immeuble est situé dans une comr  pièces jointes  Cartographie	563-8-1 du cod	de de l'environnement. forte nicité zone 5 z	moyenne mozone <b>4</b> zor	odérée f ne <b>3</b> zone	aible	Très fai	
- Extrait de la carte des vitesses de l'étude SAFEGE (PPRI de la Marne et de la Seine) - 1 planche A3 (échelle 1/10 000)	en application des articles R.563-4 et D.s  L'immeuble est situé dans une comr  pièces jointes  Cartographie  extraits de documents ou de dossiers per  - Copie de la carte des aléas	mune de sismermettant la loc	forte zone 5 zalisation des immeubles au rega	moyenne mozone <b>4</b> zor	odérée f ne 3 zone	aible	Très fai <b>zone 1</b>	X
- Copie de la carte des aléas du risque mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse à la réhydratation des sols de l'étude du BRGM - 1 planche A4 (échelle 1/15 000)	en application des articles R.563-4 et D.s  L'immeuble est situé dans une comr  pièces jointes  Cartographie extraits de documents ou de dossiers pe  - Copie de la carte des aléas référence est la crue de 1910  - Extrait de la carte des vites	mune de sismermettant la loc du PPRI de ) - 1 planch	forte zone 5 z calisation des immeubles au rega e la Marne et de la Seine ne A4 (échelle 1/15 000)	moyenne mozone 4 zor	odérée fame 3 zone zone zone 2 novembre 2	aible 2	Très fai zone 1	X
. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle ou technologique	en application des articles R.563-4 et D.s  L'immeuble est situé dans une comr  pièces jointes  Cartographie  extraits de documents ou de dossiers pe  - Copie de la carte des aléas référence est la crue de 1910  - Extrait de la carte des vites (échelle 1/10 000)  - Copie de la carte des aléas	mune de sismermettant la loc du PPRI de ) - 1 planch ses de l'étu du risque i	forte zone 5 zalisation des immeubles au regale la Marne et de la Seine ne A4 (échelle 1/15 000) ude SAFEGE (PPRI de la mouvements de terrain de mouvements de terrain de la seine ne A4 (échelle 1/15 000)	moyenne mozone 4 zor  rd des risques end approuvé le 1  Marne et de la	courus  2 novembre 2  a Seine) - 1 pla	enche	Très fai zone 1	de
a liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « ma commune face aux risques »	en application des articles R.563-4 et D.s  L'immeuble est situé dans une comp  pièces jointes  Cartographie  extraits de documents ou de dossiers pe  - Copie de la carte des aléas référence est la crue de 1910  - Extrait de la carte des vites (échelle 1/10 000)  - Copie de la carte des aléas à la réhydratation des sols de	mune de sismermettant la loc du PPRI de ) - 1 planch ses de l'étu du risque i	forte zone 5 z calisation des immeubles au regale la Marne et de la Seine ne A4 (échelle 1/15 000) cude SAFEGE (PPRI de la mouvements de terrain de BRGM - 1 planche A4 (échelle A4 (	moyenne moyenne zone 4 zone 4 zone 4 zone 4 zone des risques encapprouvé le 1  Marne et de la lifférentiels conéchelle 1/15 00	courus  2 novembre 2 a Seine) - 1 pla onsécutifs à la	2007 (lanche	Très fai zone 1	de
. Le règlement du  ou des plans de prévention des risques définissant notamment les prescriptions obligation	en application des articles R.563-4 et D.s  L'immeuble est situé dans une comp  pièces jointes  . Cartographie extraits de documents ou de dossiers pe  - Copie de la carte des aléas référence est la crue de 1910  - Extrait de la carte des vites (échelle 1/10 000)  - Copie de la carte des aléas à la réhydratation des sols de	mune de sismermettant la loc du PPRI de ) - 1 planch ses de l'étu du risque i e l'étude du	forte zone 5 za calisation des immeubles au regale la Marne et de la Seine ne A4 (échelle 1/15 000) aude SAFEGE (PPRI de la mouvements de terrain de BRGM - 1 planche A4 (ésance de l'Etat de catasti	moyenne mozone 4 zor  rd des risques enc approuvé le 1  Marne et de la lifférentiels co échelle 1/15 00  rophe naturell	courus  2 novembre 2 2 Seine) - 1 pla 2 pnsécutifs à la 200) 2 ou technologie	2007 (lanche a séch	Très fai zone 1	de
	en application des articles R.563-4 et D.s  L'immeuble est situé dans une comp  pièces jointes  Cartographie extraits de documents ou de dossiers pe  - Copie de la carte des aléas référence est la crue de 1910  - Extrait de la carte des vites (échelle 1/10 000)  - Copie de la carte des aléas à la réhydratation des sols de la carte des sols de	mune de sismermettant la loc du PPRI de ) - 1 planch ses de l'étu du risque i e l'étude du reconnaiss le sur le site po	forte zone 5 za calisation des immeubles au rega ce la Marne et de la Seine ne A4 (échelle 1/15 000) ude SAFEGE (PPRI de la mouvements de terrain de BRGM - 1 planche A4 (ésance de l'Etat de catastrortail www.prim.net dans la rubri	moyenne mozone 4 zor  rd des risques end approuvé le 1  Marne et de la lifférentiels co échelle 1/15 00  rophe naturell que « ma communique « ma communique »	courus  2 novembre 2 a Seine) - 1 pla consécutifs à la consécutifs à la consecutifs à la consecutifs à la consecutifs à la	2007 (lanche a séch	Très fai zone 1  a crue d A3 aeresse	X de et
Les règlements sont consultables sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne www.val-de-marne.pref.gouv.fr dans la rubrique « Les ac État / Environnement et prévention des risques »	en application des articles R.563-4 et D.s  L'immeuble est situé dans une comp  pièces jointes  Cartographie extraits de documents ou de dossiers pe  - Copie de la carte des aléas référence est la crue de 1910  - Extrait de la carte des vites (échelle 1/10 000)  - Copie de la carte des aléas à la réhydratation des sols de la carte des aléas à l	mune de sismermettant la loc du PPRI de ) - 1 planch ses de l'étu du risque u e l'étude du reconnaiss le sur le site po de prévent internet de la	forte zone 5 za calisation des immeubles au regare la Marne et de la Seine ne A4 (échelle 1/15 000) ude SAFEGE (PPRI de la mouvements de terrain de BRGM - 1 planche A4 (ésance de l'Etat de catastrortail www.prim.net dans la rubrition des risques définissa	moyenne mozone 4 zor  rd des risques end approuvé le 1  Marne et de la lifférentiels co échelle 1/15 00  rophe naturell que « ma commun	courus  2 novembre 2 a Seine) - 1 pla consécutifs à la consecutifs à la consecutif	2007 (lanche a séch ogique s »	Très fai zone 1  a crue d A3 aeresse	X de et

Sites internet : <u>www.val-de-marne.pref.gouv.fr</u> Mise à jour : août 2015

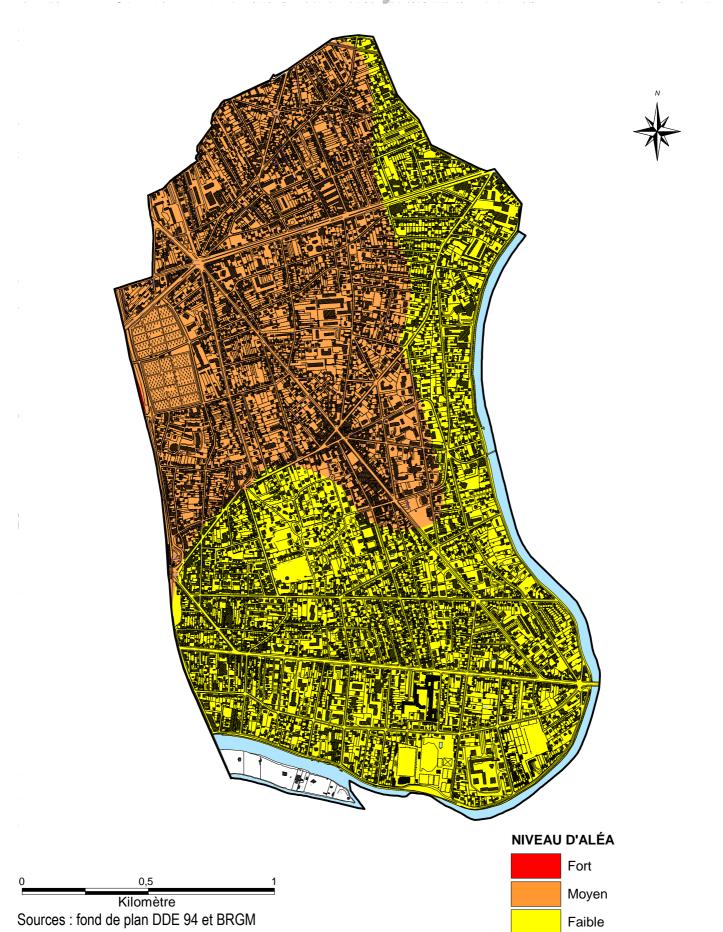
# **LE PERREUX-SUR-MARNE**





### LE PERREUX-SUR-MARNE

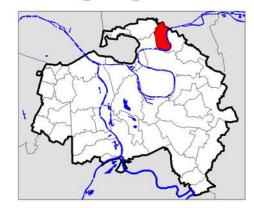
Risque Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

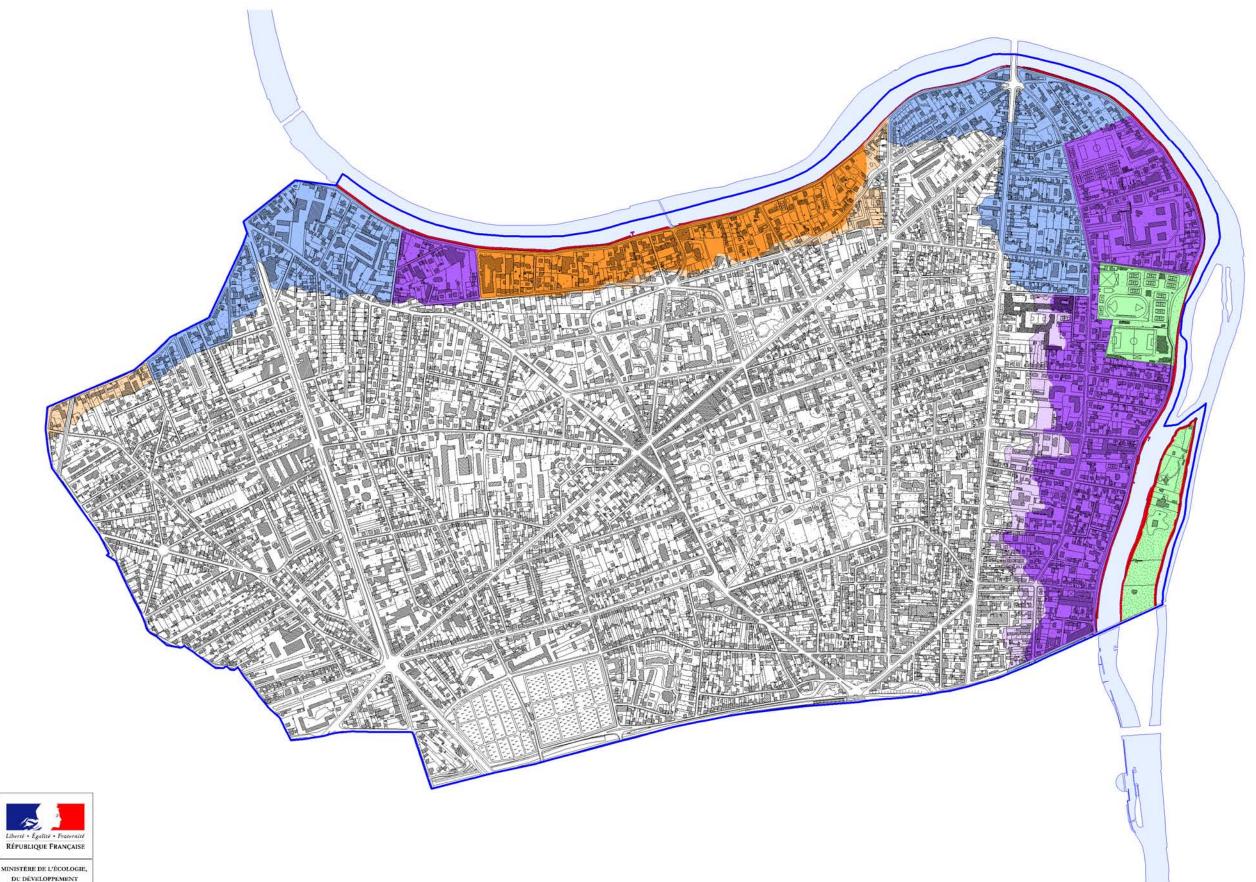


Formation à priori à aléa nul

# LE PERREUX-SUR-MARNE

Zonage réglementaire





ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Hydrographie

— Limite communale

Crue 1910

Zone rouge (de grand écoulement)

Zone verte (Espace naturel de loisirs)

Zone orange foncé (Autre espace urbanisé en aléas fort et trés fort) Zone orange clair (Autre espace urbanisé en autres aléas)

Zone violet foncé (Zone urbaine dense en aléas fort et trés fort)

Zone violet clair (Zone urbaine dense en autres aléas)

Zone bleue (Centre Urbain)

Echelle: 1 / 10000